

CERCLE MONTAIGNE

ESPRIT *d'* EXCELLENCE

Vous prévoyez de développer votre entreprise en Belgique ? Appel à projets pour les Trophées Montaigne 2023, nouvelle version

Créé il y a 10 ans, le Cercle Montaigne est un cercle d'affaires réunissant les principaux dirigeants d'entreprise français travaillant en Belgique. Il compte, parmi ses membres, les CEOs de Proximus et des filiales d'Axa, de Gide, de Havas, de Orange et de Stellantis en Belgique.

Le Cercle Montaigne organise, chaque année, les Trophées Montaigne qui récompensent 4 Français vivant en Belgique, dans les 4 catégories suivantes : l'entrepreneuriat, l'associatif, le milieu culturel et la transformation digitale (voir photos en fin de document).

Le Cercle Montaigne souhaite, pour 2023, donner une nouvelle orientation aux Trophées Montaigne et contribuer, de façon modeste et pragmatique, au renforcement des liens entre la France et la Belgique en récompensant 4 projets de développement d'entreprises françaises en Belgique.

En plus de ses partenaires institutionnels de longue date tels que l'Ambassade de France, le Cercle Montaigne collabore, pour cette nouvelle mouture des Trophées Montaigne, avec les antennes belges des Associations d'Alumni des Grandes Ecoles françaises de commerce et d'ingénieurs.

Il s'appuie sur les Associations d'Alumni pour diffuser son appel à projets et pour contacter les entrepreneurs, Alumni de Grandes Ecoles, qui ont un projet de développement en Belgique.

Souhaitant promouvoir et encourager l'esprit d'entreprise, les Trophées Montaigne « nouvelle version » deviennent ainsi une vitrine du dynamisme entrepreneurial des Alumni des Grandes Ecoles françaises dans la Capitale de l'Europe.

Qui peut être candidat aux Trophées Montaigne 2023 ?

Comme ce fut le cas pendant leurs 10 premières années, **les Trophées Montaigne « nouvelle version » seront décernés à des personnes physiques et non pas à des personnes morales.**

Peuvent être candidats les entrepreneurs (ou dirigeants actionnaires de leur entreprise), Alumni d'une Grande Ecole française, qui portent un projet de développement de leur entreprise en Belgique à horizon 2023 ou 2024. Les actionnaires sans responsabilité opérationnelle dans l'entreprise (par exemple, business angels, fonds de capital-risque,...) ne peuvent pas être candidats.

L'entreprise doit avoir été créée avant 2020. Elle peut être déjà présente à l'international, mais, si possible, pas en Belgique. Elle peut être une start-up, une scale-up ou une PME (pas de critère de taille). Son projet de développement en Belgique peut être commercial ou industriel.

Le Cercle Montaigne prévoit d'attribuer un Trophée dans chacune des 4 catégories suivantes :

- Services (tout type de services)
- Santé / Biotech / Medtech / Pharma
- Green : activité liée à la neutralité carbone, la transition énergétique, l'économie circulaire, ...
- Biens de consommation (food / fashion / cosmetics / luxe /...).

Seules seront admises les candidatures d'entrepreneurs dont l'entreprise et son projet en Belgique entrent dans l'une de ces 4 catégories.

Pourquoi être candidat aux Trophées Montaigne 2023 ?

- Pour donner plus de chances de réussite à votre projet de développement en Belgique
- Pour rencontrer des acteurs-clé du marché belge, qui pourront faciliter votre projet
- Pour tester votre projet de développement et pour en réduire le risque
- Pour augmenter la visibilité de votre entreprise et de votre projet en Belgique

Processus de désignation des lauréats :

1- Appel à projets, diffusé à travers les Associations d'Alumni de Grandes Ecoles françaises

Les antennes belges des Associations suivantes sont mobilisées aux côtés du Cercle Montaigne pour cette nouvelle mouture des Trophées Montaigne (par ordre alphabétique) :

- Ecoles de Commerce : EDHEC, EM Lyon, ESCP, ESSEC et HEC
- Ecoles d'Ingénieurs : Centrale Lille, Centrale Lyon, Centrale Supélec et Les Ponts.

Chaque antenne belge assurera l'interface entre son Association d'Alumni et le Cercle Montaigne.

Elle veillera à la bonne diffusion de l'appel à projets auprès des Alumni de son école, de façon à recueillir le nombre le plus élevé possible de candidatures aux Trophées Montaigne.

Les entrepreneurs candidats devront adresser un document Powerpoint synthétique (7 slides) rédigé en anglais, au format suivant :

- 1 slide présentant leur parcours personnel (biographie)
- 1 slide présentant leur entreprise, son actionariat, ses activités, son offre et la catégorie dans laquelle l'entrepreneur candidate
- 1 slide sur les principaux indicateurs financiers de l'entreprise, dont chiffres d'affaires et résultats nets des exercices 2020, 2021 et 2022, ainsi que l'endettement à fin 2022

- 1 slide présentant son projet de développement en Belgique, avec quelques éléments financiers (projection de chiffres d'affaires et estimation des résultats)
- 1 slide sur le caractère innovant de l'entreprise et/ou de son projet en Belgique
- 1 slide sur la dimension digitale de l'entreprise et/ou de son projet en Belgique
- 1 slide sur la dimension ESG de l'entreprise et/ou de son projet en Belgique.

Avec en annexe, les comptes simplifiés de l'exercice 2021 (bilan et compte de résultat).

Ce dossier se veut simple et standardisé, à la fois pour favoriser un grand nombre de candidatures et pour faciliter leur examen.

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le vendredi 24 février 2023, à l'adresse e-mail : administration@cercle-montaigne.be

Chaque candidat recevra un e-mail confirmant la bonne réception de son dossier.

2- Sélection des finalistes :

Un comité, composé par le Cercle Montaigne et par les ambassadeurs en Belgique des associations d'Alumni, présélectionnera 3 finalistes pour chacune des 4 catégories des Trophées Montaigne.

Le comité réalisera la sélection des 12 finalistes avant **le vendredi 17 mars 2023**

Il s'appuiera, pour cela, uniquement sur les dossiers de candidature. Il n'aura donc pas de contact avec les candidats. Au regard des dossiers de candidature reçus, le comité de sélection pourra décider d'annuler la remise du Trophée Montaigne 2023 dans une ou plusieurs catégories.

3- Désignation des lauréats :

Dans chacune des 4 catégories, le lauréat sera désigné par un jury de 3 personnes, présidé par un dirigeant français d'entreprise, membre du Cercle Montaigne.

Chacun des 12 finalistes sera invité à venir à Bruxelles pour présenter et pour défendre en présentiel son projet de développement en Belgique devant le jury de sa catégorie.

Chaque finaliste aura le choix du français ou de l'anglais pour la présentation orale de son projet.

Chaque jury désignera un lauréat. Il pourra également décider de ne pas attribuer de Trophée Montaigne. Sa décision est souveraine.

Les jurys fonderont leur décision sur le dossier de candidature, sur des compléments à ce dossier concernant le projet de développement en Belgique, ainsi que sur la soutenance orale.

4- Soirée de remise des Trophées Montaigne :

L'événement de remise des Trophées Montaigne aura lieu **le vendredi 26 mai 2023** (à confirmer) à Bruxelles, lors d'un dîner de Gala sous le haut patronage de SE l'Ambassadeur de France et devant un parterre composé de membres du Cercle Montaigne, d'éventuels investisseurs et partenaires, ainsi que des ambassadeurs en Belgique des Associations d'Alumni.

Règlement des Trophées Montaigne :

Clause de confidentialité :

Les dossiers de candidature transmis par les candidats ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. Les personnes chargées de la présélection et les membres des 4 jurys sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets.

Les membres des jurys et les organisateurs des Trophées Montaigne ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des images, projets, dossiers, modèles inventés et proposés par les candidats, publication ou reproduction des travaux protégés.

Droit à l'image :

Les candidats finalistes autorisent le Cercle Montaigne à reproduire et à présenter la synthèse de leurs projets dans tout média ou événement, susceptibles de traiter des Trophées Montaigne.

Dotation :

L'attribution des Trophées Montaigne n'est subordonnée à aucune dotation particulière à l'exception du Trophée.

